



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le **27 MARS 2025**

ID : 057-245700695-20250319-B20250318_12_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze mars sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Vice-Président en charge de la Mobilité et de la Coopération transfrontalière, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplaçant le Président,

Conformément à la délibération n° 10 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de M. Roland BALCERZAK en tant que Vice-Président,

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER (arrivé au point 7), Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : Benoit STEINMETZ à Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Etaient excusés : Michel PAQUET, Guy KREMER

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7 jusqu'au point 6, puis 8 à partir du point 7

Nombre de votants : 8 jusqu'au point 7 (*M. ZENNER ne participe pas au vote du point 7*), puis 9 à partir du point 8

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Manon TURPIN, service communication Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Etaient excusés : Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



12. Objet : Acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères (BOM)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs dispose d'un parc de Benne à Ordures Ménagères (BOM), dont quatre d'entre-elles ont été achetées avant 2012, à la création de la régie de collecte.

Considérant l'obligation d'effectuer la collecte des ordures ménagères et des emballages,

Considérant l'accroissement de la population du territoire, la construction de nouveaux lotissements et le développement des zones d'activités,

Considérant l'âge moyen de 12 ans du parc de véhicules de collecte,

Considérant l'augmentation des coûts de maintenance préventive et curative sur les camions les plus anciens,

Considérant que les collectivités sont dispensées de procédure formalisée de mise en concurrence pour l'achat de fournitures auprès de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics),

La CCCE a fait le choix de faire appel à cette centrale d'achat public généraliste dédiée à l'achat public, compte tenu des délais de procédures et de fabrication.

L'offre de l'UGAP résulte d'une sélection préalable sur appels d'offres conformément aux règles de la commande publique. Pour cet achat, l'UGAP dispose d'un marché avec Renault Trucks.

Considérant le devis proposé par l'UGAP pour l'achat d'une BOM thermique de 26 tonnes pour un montant de 249 266,60 € H.T. soit 298 936,72 € T.T.C.,

Considérant que l'achat d'une nouvelle BOM participera en outre au renouvellement du parc de véhicules de collecte de la CCCE,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'acquérir au prix de 298 936,72 € T.T.C. une Benne à Ordures Ménagères auprès de l'UGAP,
- d'autoriser le Président à signer le bon de commande afférent,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 19 mars 2025

Le Vice-Président

Roland BALCERZAK

Le Président

